

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans cette charte s'entendent aux genres féminin et masculin

L'interaction des équipes plurielles avec les étudiants et en particulier leurs représentants est essentielle pour le bon fonctionnement des formations et leur évolution. La participation des étudiants dans les différentes instances de l'ESPE sera facilitée et prendra en compte, dans la mesure du possible, les contraintes en termes d'emploi du temps des étudiants.

➤ **Etudiants élus en tant que titulaires ou suppléants au conseil de l'ESPE**

Les 6 représentants étudiants titulaires ainsi que les 6 suppléants sont les interlocuteurs privilégiés de la direction de l'ESPE qui les réunit régulièrement. Les 6 titulaires sont membres de droit des conseils de perfectionnement des 4 mentions de master portées par l'ESPE-LR tandis que les membres suppléants sont invités à assister au conseil de perfectionnement.

➤ **Etudiants délégués de groupes de TD**

Conformément au règlement intérieur de l'ESPE-LR (paragraphe 3 du Titre 3), des représentants des étudiants sont désignés au niveau des parcours et au niveau de chaque site. Ces délégués sont les interlocuteurs privilégiés de l'équipe pédagogique en premier lieu mais aussi de la direction de l'ESPE. Ils sont réunis, au moins une fois par semestre, par le responsable du parcours dont ils relèvent afin d'échanger avec l'équipe pédagogique et faire part d'éventuelles demandes des étudiants du parcours. Ils analysent avec le responsable du parcours les évaluations des formations réalisées au niveau de l'ESPE-LR.

La direction de l'ESPE les réunira afin de faire des bilans intermédiaires pendant l'année universitaire ou les sollicitera lorsqu'un dossier le demande.